

 <p>Agence Régionale de Santé Normandie</p>	<b>MISSION SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT (MISCO)</b>	
	<b>COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DE LA MANCHE</b>	
Affaire suivie par : -----		CAEN, 28/08/2018

# RAPPORT D'ACTIVITE 2017

## Commission Départementale des Soins Psychiatriques

### De la Manche

**I – Composition de la CDSP au 31/12/2017**

<b>Membres prévus</b>	<b>Membres désignés</b>	<b>Membres siégeant effectivement</b>
1 magistrat	Madame	X
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	Docteur	X
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	Docteur	X
1 médecin généraliste	Aucune candidature	
1 représentant d'association agréée de personnes malades	Madame	X
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	Madame	X

**II – Statistiques d'activité de la CDSP**

<b>Nombre de réunions</b>	3
<b>Nombre de visites d'établissements</b>	3
<b>Nombre total de dossiers examinés :</b>	64
- dont SDRE et SDJ	20
- dont SDDE	20
- dont SPI	24
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :</b>	40
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	10
- dont SDRE et SDJ en programme de soins	10
- dont SDDE en hospitalisation complète	4
- dont SDDE en programme de soins	9
- dont SPI en hospitalisation complète	2
- dont SPI en programme de soins	5

Agence régionale de santé de Normandie

<b>Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :</b>	NC
- dont nombre de demandes adressées au préfet	NC
- dont nombre de demandes satisfaites	NC
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	NC
- dont nombre de demandes satisfaites	NC
- dont nombre de demandes adressées au JLD	NC
- dont nombre de demandes satisfaites	NC
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients	6

### **III – Bilan Statistiques 2017**

#### ***Cf. Annexe 1***

#### **IV - Synthèse :**

- Lors de l'examen des dossiers par les membres de la CDSP, il n'est pas pointé de situations pour lesquelles les décisions d'admission n'étaient pas adaptées à l'état de santé des patients.

Il sera relevé quelques manquements ou erreurs de forme et/ou quelques manquements sur le fond qui ont été signalés et modifiés par l'établissement. Un point particulier a été soulevé quant à la motivation des certificats mensuels, qui sont parfois peu circonstanciés et où l'on a pu remarquer la pratique du « copier-coller ». Les établissements et les médecins ont été sensibilisés sur ces problématiques. Les dossiers qui pouvaient présenter ces éventuels manquements ont été réexaminés par la commission aux séances suivantes. La commission a noté que cette pratique était toutefois en voie de diminution et que cela devait être salué. La CDSP manifesté un point de vigilance particulier sur le sujet qui se poursuivra en 2018.

La CDSP a par ailleurs plusieurs fois rappelé la nécessité de circonstancier le recours à la procédure de péril imminent.

Peu de réclamations directes auprès de la CDSP. Cette situation semble liée au caractère systématique des audiences JLD qui permettent plus facilement aux patients de faire connaître leurs remarques ou désapprobation. Les réclamations réceptionnées ont été traitées en séance, le dossier du patient est examiné, et un courrier en réponse est systématiquement adressé au patient.

En règle générale, la CDPS encourage les dynamiques institutionnelles et les travaux de réflexions menés sur l'ensemble des établissements pour toujours améliorer les prises en charge.

Agence régionale de santé de Normandie

- Visite d'établissement :

- 3 visites ont été réalisées en 2017 :

> mars 2017 : CH de PONTORSON

> juin 2017 : FBS de la Manche site de Picauville – La Glacerie

> octobre 2017 : Fondation Bon Sauveur de la Manche – site de Saint -Lô

Les membres ont pu visiter les unités accueillant des patients en soins psychiatriques sans consentement, rencontrer les patients qui avaient demandé à voir la CDSP et procéder à l'examen des registres de la Loi.

Aucun élément particulier n'a été soulevé lors de la visite des lieux. En règle générale, les patients rencontrés précisent qu'ils sont satisfaits de la prise en charge et que les personnels sont agréables. L'examen des registres n'a fait l'objet d'aucune remarque. Un travail a été fait en 2017 par les établissements pour mettre en place et faire vivre le registre isolement contention. Une attention particulière sera apportée à ce registre en 2018.

**Le secrétaire de la CDSP 50,**

# Annexe 1- Activité SPSC 50

Période : 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

## I - Données de cadrage

		MANCHE		
		CHS BON SAUVEUR PICAUVILLE	CHS BON SAUVEUR SAINT LÔ	CH PONTORSON
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques (préfets et directeurs)</b>		186	126	115
(nombre d'admissions avec consentement sur la même période)	<i>nbr avec consentement (nbre de patients déclaration SAE)</i>	1 481	1592	7135
	<i>total adm</i>	1712	1747	
	<i>% sans consentement</i>	13,50%	8,90%	%
<b>Par département (nombre total de mesures préfets justice, directeurs)</b>		<b>427</b>		
<b>dont Nombre total de SDRE et SDJ (mesures préfet et justice)</b>		<b>21</b>	<b>22</b>	<b>15</b>
		<b>58</b> ( 79 en 2016) <b>-26,6%</b>		
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3213-1 du CSP (adm direct préfet)		4	5	1
dont Nombre de mesures prises après application de l'art. L. 3213-2 du CSP (adm municipale)		11	8	14
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3213-7 du CSP (adm médico-légale)		0	3	0
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. 706-135 du CPP (adm judiciaire)		1	0	0
dont Nombre de mesures prises en application de l'art. L. 3214-3 du CSP (adm carcérale)		5	6	0
<b>dont Nombre total de SDDE (mesures directeur)</b>		<b>165</b>	<b>104</b>	<b>100</b>
		<b>369</b> (405 en 2016) <b>-8,9%</b>		
dont Nombre de SDT (mesure à la demande d'un tiers - droit commun)		53	23	6
Nombre de SDTU (mesure d'urgence)		65	60	40
Nombre total de SPI (mesure pour péril imminent)		44	21	54
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an</b>		<b>28</b>	<b>21</b>	<b>27</b>
dont Nombre de SDRE et SDJ		13	9	9
dont Nombre de SDDE		12	10	18
dont Nombre de SPI		3	2	8
<b>Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques</b>		<b>136</b>	<b>98</b>	<b>101</b>
dont Nombre de levées de SDRE et SDJ		22	15	9
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3213-1 du CSP		7	2	1
dont Nombre de levées de mesures prises après application de l'art. L. 3213-2 du CSP		10	7	8
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3213-7 du CSP		0	0	0
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. 706-135 du CPP		1		0
dont Nombre de levées de mesures prises en application de l'art. L. 3214-3 du CSP		4	6	0
dont Nombre de levées de SDDE		114	83	92
dont Nombre de levées de SPI		46	17	42
<b>Saisines JLD</b>		<b>143</b>	<b>66</b>	<b>115</b>
<b>moyenne saisines/mois</b>		<b>11,9</b>	<b>5,30</b>	<b>9,0</b>
<b>Dossiers audiencés</b>		<b>140</b>	<b>63</b>	<b>7,00</b>
<b>moyenne dossiers audiencés/mois</b>		<b>11,70</b>	<b>5,10</b>	<b>6,00</b>

CDSP = Code de la santé publique

CPP = Code de procédure pénale

SDRE = Soins sur décision du représentant Chapitre III du titre Ier du livre III de la 3ème partie du CSP

SDJ = Soins sur décision de justice Article 706-135 du CPP

SDDE = Soins sur décision du directeur d'établissement Chapitre II du titre Ier du livre III de la 3ème partie du CSP

SDT = Soins sur demande d'un tiers Article L. 3212-1, II, 2° du CSP

SDTU = Soins sur demande d'un tiers en urgence Article L. 3213-3 du CSP

SPI = Soins en cas de péril imminent Article L. 3212-1, II, 2°